

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026

CHAMPIONNAT DE FRANCE
MONTÉE IMPOSSIBLE

12 MARS 2026



MOTO-CLUB : BERNEX

E-MAIL : mcbernex@orange.fr

TÉLÉPHONE : 06 88 78 91 62

ORGANISATEUR TECHNIQUE : MOTO CLUB BERNEX

N° D'ÉPREUVE FFM : 667

DATE : 28 juin 2026

LIEU : BERNEX PRE-RICHARD

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LIOGIER ANDRE	Licence : 171369
Délégué FFM (Président de jury)	-----	ROCHE PAUL	Licence : 142107
Membre du Jury	Licence :
Membre du Jury	Licence :
Commissaire technique responsable	-	MOREAU REGIS	Licence : 017779
Responsable du chronométrage	-----		Licence :

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

➔ Catégorie Prototype

A partir de 16 ans.

Cylindrée de 601cc minimum sauf pour les moteurs de fabrication artisanale, les moteurs multiples et électriques.

Les motocycles utilisés pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet.

Les motos d'origine et les motos modifiées ne sont pas admises dans le championnat.

L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

Couleurs des plaques : Fond : Numéro :

➔ Catégorie Féminine (minimum 5 pilotes)

A partir de 16 ans.

Machines d'une cylindrée de 250cc minimum.



ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale ;
- recommandé** : genouillères, coudières et lunettes.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **KAH JEAN MARC**

Nombre de secouristes **4**

Hôpital le plus proche **THONON**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **25 mn**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **BERNEX PRE-RICHARD**

Adresse **BERNEX PRE-RICHARD**

Caractéristiques :

Longueur du parcours **200**

Largeur minimum de la piste **6**

Nombre d'OCP* **6**

*Officiels Commissaires de Piste



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **02 MARS 2026**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **12 MARS 2026**

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
Tél : 04 78 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE: **26/03/2026**

NUMÉRO: **26/0318**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

DEFINITION :

Le moto-club de Bernex organise le dimanche 28 juin 2026 une épreuve de montée impossible moto, la 18^{ème}, catégorie prototype inscrite au championnat de France.

LIEU :

Cette épreuve se déroulera sur une piste, aménagée et homologuée par la FFM, à Bernex (74) au lieu-dit « Le Pré Richard ».

PISTE :

La piste est une montée d'une longueur de 200 mètres et d'une largeur minimale de 4 mètres et sur un dénivelé de 90 mètres.

PRESCRIPTIONS GENERALES :

La montée impossible se déroulera en conformité avec les prescriptions des règlements nationaux de la FFM. Du règlement spécifique de l'épreuve et ses annexes auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

MOTOCYCLES (point particulier de l'épreuve):

Machines considérées de type prototype selon le règlement de la FFM.

ATTENTION l'évacuation des motos se fera par un treuil suspendu, il est donc nécessaire d'équiper sa moto d'une sangle à l'avant (tube de fourche ou guidon) et de 2 crochets **suffisamment solides** à l'arrière.

Toutefois, une seule **sangle solide** sur le cadre, **au point d'équilibre**, peut suffire.

Ces attaches seront soumises à vérifications, testées, et susceptible d'être refusées lors du contrôle technique.

L'utilisation des motos (protos ou autres...) se fera uniquement dans l'enceinte de la course sous peine d'exclusion.

ROUES ET PNEUMATIQUES (point particulier de l'épreuve):

En raison de la trop grande dégradation de la piste **SEULS SONT AUTORISES** les pneus de motocross standards et les pneus à boulons.

PNEUS A GODETS (caoutchouc ou métal), à PALETTES, ou y ressemblant, et CHAINES sont INTERDITS.

CONCURRENTS :

Cette épreuve est ouverte à toute personne possédant une licence FFM : NCO, INTER, ZUE

ENGAGEMENTS (point particulier de l'épreuve):

Les engagements sont à faire sur le site <https://ffm.engage-sports.com> mais seront limités à 50 pour le championnat de France. Le moto-club se réserve le droit d'inviter 10 pilotes supplémentaires, soit 60 pilotes. Tous les pilotes inscrits feront les 4 manches, sauf contrainte extérieure, nouvelles dispositions imprévues, ou événements indépendant de la volonté de l'organisation.

CLASSEMENTS :

Un classement scratch et un classement championnat de France sera établi. Seul le classement championnat de France sera soumis à dotations

DOTATION :

Selon l'article 17 de l'annuaire FFM.

Aucune dotation ne sera donnée tant que les parcs motos et coureurs ne seront pas vides de tous déchets, et propres.

ASSURANCES :

Les assurances contractées seront conformes à la législation en vigueur.

CONTROLES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS :

Les contrôles se dérouleront le samedi 27 juin à partir de 15 heures (**pour le technique un responsable de piste contrôlera les points d'ancrage des crochets, ou sangles, pour la descente des motos**).

Chaque concurrent devra se présenter muni des éléments suivants valides :

Permis de conduire ou CASM et Licence FFM

Machines : voir règlement FFM

Des contrôles de fonctionnement du coupe-circuit seront effectués.

Pilotes : tenue de Crossman et casque obligatoire (règlement FFM).

D'une part, pour des raisons de sécurité, l'usage d'alcool et de drogues est strictement interdit.

Tout pilote se présentant au départ en état d'ébriété, ou sous emprise de substances non autorisées manifeste sera immédiatement exclu de l'épreuve sans aucune indemnité.

Des contrôles d'alcoolémie et dépistages pourront être effectués durant la journée.

D'autre part, l'épreuve se situant dans un alpage, espace naturel protégé, ou vivent des animaux en liberté,

TOUTES BOUTEILLES EN VERRE SONT FORMELLEMENT INTERDITES SUR LE SITE.

Les concurrents devront impérativement évacuer leurs déchets et laisser leur emplacement et les alentours propres.



MONTEE IMPOSSIBLE 2026

HORAIRES DE L'EPREUVE

SAMEDI 27 JUIN 2026 à partir de 15h

Contrôle technique et administratif

DIMANCHE 28 JUIN 2026

08h00 : 1ere montée

10h00 : 2eme montée

14h00 : 3eme montée

16h00 : 4eme montée

Remise des prix à l'issue de la course